

Adresse du département de la Vendée, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794), lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du département de la Vendée, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794), lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 433;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14310_t1_0433_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tres couronnés qui rugissent sur nos frontières ont pâli, et convaincus de leur faiblesse pour subjuguier par les armes une nation vertueuse et libre, ils sont descendus dans la fange de leurs amis corrompus pour y méditer de nouveaux complots. Un infâme assassin, ministre de leur rage et de leur furie, vient d'attenter à la représentation nationale; Robespierre et Collot d'Herbois eussent tombé sous ses coups sans un de ces prodiges qui ont déjà tant de fois sauvé la chose publique. O horreur! la société a frémi d'indignation en apprenant ce forfait! Mais le parricide est assis devant ses juges et bientôt il sera livré à la vengeance nationale. Brave Geoffroi, c'est toi dont la main dirigée par le courage et la vertu a détourné le plomb meurtrier qui allait frapper Collot d'Herbois; reçois l'hommage de notre reconnaissance, reçois nos félicitations sur la récompense que la représentation nationale t'a délivrée et sur la blessure honorable qui t'immortalise.

Représentans du peuple, votre amour pour la liberté vous a fait voir avec horreur mais sans effroi le nouvel attentat qui vient d'être commis contre le peuple; votre attitude n'a rien perdu de sa fierté, vous resterez fermes au poste où la confiance de la nation vous attache. 25 millions d'hommes vous entourent, ils forment avec vous une masse redoutable contre laquelle tous les efforts impuissants de nos ennemis viendront se briser et s'anéantir.»

MADIN (présid.), MOUROT (secrét.), PONS (secrét.).

b

[Le départ de la Vendée à la Conv.; s.d.] (1).

« Représentans du peuple,

Les crimes du despotisme et de la tyrannie n'avaient-ils pas assez flétri les droits de l'humanité dans les siècles de l'esclavage, fallait-il encore que les jours de la philosophie et de la liberté fussent souillés par les atrocités qui signalèrent ceux des tyrans dont les noms deshonorèrent encore l'histoire du monde entier.

Pères de la patrie, deviez-vous vous attendre que la main d'un français s'armerait contre les fondateurs de la République. Non, un tel crime ne peut qu'être l'ouvrage de la coalition des despotes qui ne cherchent qu'à avilir l'humanité; ils ne pardonneront jamais à la Convention nationale d'avoir mis à l'ordre du jour la vertu et la probité. Mais la vigilance du peuple et l'énergie de ses représentans ne feront que redoubler; la représentation nationale est environnée d'un bouclier impénétrable. Tous les français s'honoreraient de marcher sur les traces du brave et guerrier Geoffroy. Que les assassins et les tyrans pâlissent, le républicain ne vit que pour la patrie.

Tels sont, représentans du peuple, les sentimens qui nous animent, comptez sur notre vigilance et notre fermeté, nous avons subi l'épreuve de la persévérance et du malheur. S. et F. ».

BOURON, COUGNAUD.

[Les Adm. de la Vendée à la Conv.; Fontenay-le-Peuple, 6 prair. II].

« Citoyens représentans,

En frappant l'athéisme, vous avez terrassé les ennemis les plus dangereux de la République et porté la consolation dans toutes les âmes probes et magnanimes.

Vous avez acquis sur la reconnaissance publique les droits les plus justes et les plus sacrés.

Continuez, représentans, vous avez bien mérité de vos contemporains et de la postérité. Le genre humain dont vous préparez le bonheur applaudit avec enthousiasme à votre [décret] du 18 floréal dernier.

Restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré le triomphe de la vertu sur la corruption et la tyrannie. S. et F. ».

BOURON, LAVAL.

c

[Le départ de la Haute-Marne à la Conv.; 17 prair. II] (1).

« Législateurs,

C'est en vain qu'ils multiplient les efforts de leur rage impuissante, ces satellites féroces d'un ministre plus féroce encore.

En vain cette infernale confédération que la fureur enfante et que le désespoir entretient, ne pouvant effrayer ni tromper les incorruptibles mandataires du peuple, organise le meurtre et l'assassinat jusque dans le sein de vos asiles, exalte de nouveaux séides et fait exécuter ses arrêtés par les trahisons et les poignards. Ils ne savent pas que le génie des républiques est d'abattre les tyrans et de venger l'humanité de leurs forfaits. Ils ne savent pas qu'une nation de 25 millions d'hommes ne meurt pas, mais qu'elle reste libre sous le volcan même des complots de toutes les tyrannies.

Législateurs, nous frémissons encore du coup porté par ce monstre qui voulait assassiner le peuple dans les hommes qui lui appartiennent; mais le destin qui veille sur les jours des plus zélés défenseurs du peuple a détourné le plomb meurtrier; ils respirent... Nous rendons grâce à l'Etre Suprême.

Représentans, quels droits n'avez-vous pas à la reconnaissance du peuple français? Vous avez appliqué la morale à la législation. L'Etre Suprême, l'âme immortelle; Répondez, fanatiques, calomnieurs, imbéciles, tyrans couronnés et mitrés, Répondez... Ils se taisent, ils pâlissent.

Une secte sacrilège, produite dans les bouillonnemens de la révolution, suant le crime et salariée par la tyrannie, avait essayé d'entourer l'homme du néant.

Ces hommes corrompus savaient les vérités éternelles de la morale; flétrissaient les âmes sensibles, et dans leur délire, glaçaient le cœur des hommes de bien en lui criant que la nature l'avait placé dans un désert qui n'était habité que par des cadavres.

(9) C 305, pl. 1149, p. 15 et 16.

(10) C 305, pl. 1149, p. 18.